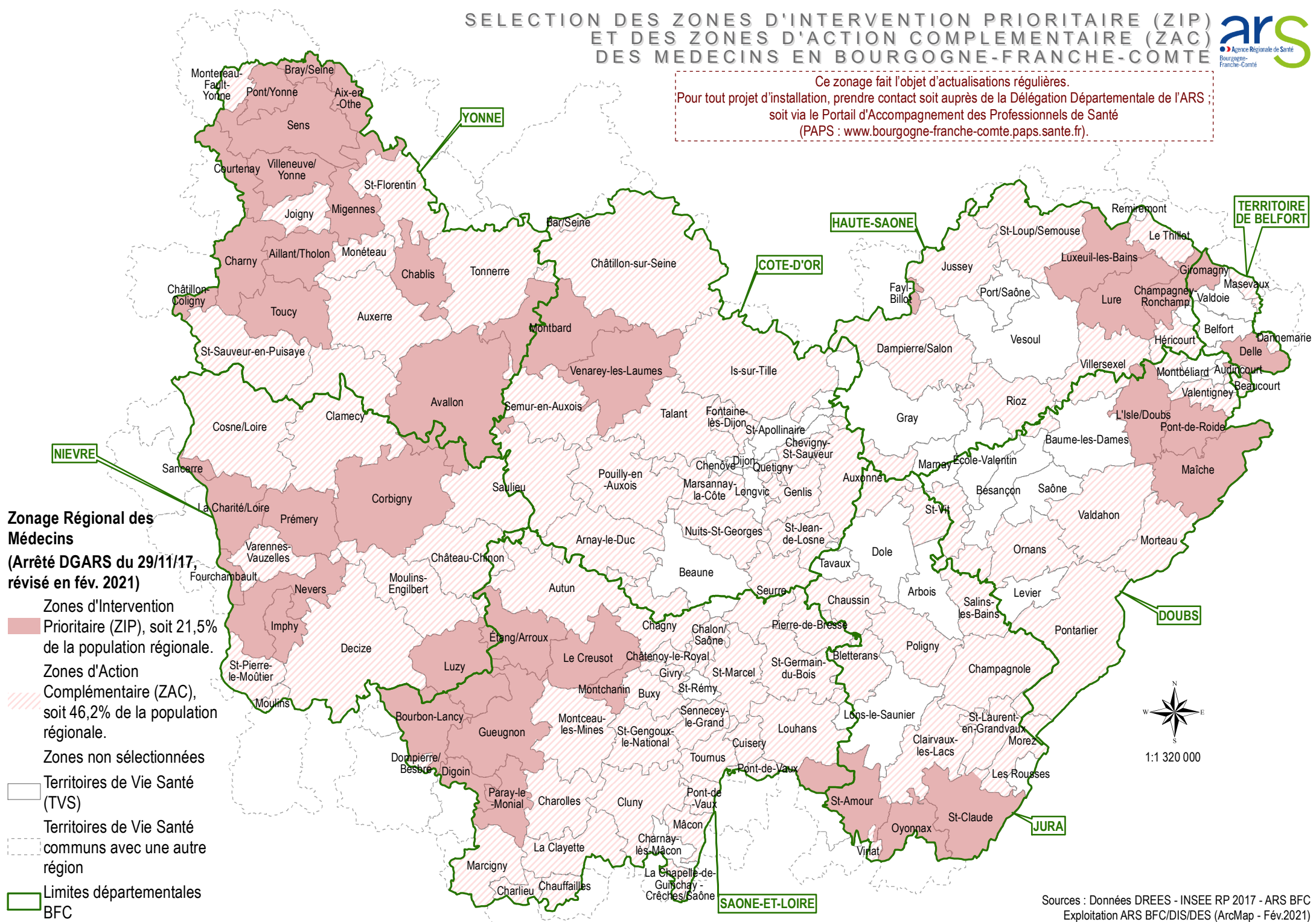


SELECTION DES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) ET DES ZONES D'ACTION COMPLEMENTAIRE (ZAC) DES MEDECINS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Ce zonage fait l'objet d'actualisations régulières.
Pour tout projet d'installation, prendre contact soit auprès de la Délégation Départementale de l'ARS ;
soit via le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
(PAPS : www.bourgogne-franche-comte.paps.sante.fr).



Zonage Régional des Médecins (Arrêté DGARS du 29/11/17, révisé en fév. 2021)

- Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP), soit 21,5% de la population régionale.
- Zones d'Action Complémentaire (ZAC), soit 46,2% de la population régionale.
- Zones non sélectionnées
- Territoires de Vie Santé (TVS)
- Territoires de Vie Santé communs avec une autre région
- Limites départementales BFC